

Arrêté du 14 juin 2012 relatif au diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale

14/06/2012

Cet arrêté fixe les modalités de formation et de dispenses de scolarité du diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale. Ce texte est applicable aux étudiants entrant en première année de formation à compter de la rentrée de septembre 2012. Les étudiants ayant entrepris leurs études avant cette date demeurent régis par les dispositions antérieures.